

Réponse à l'appel à candidatures pour la mise en œuvre du dispositif Emploi Accompagné en Bretagne destiné aux travailleurs en situation de handicap.

La Commission de sélection d'appel à candidatures relevant de la compétence de l'ARS Bretagne, réunie le 17 novembre 2017, a étudié les dossiers concernant l'appel à candidatures pour la mise en œuvre du dispositif accompagné en Bretagne destiné aux travailleurs en situation de handicap.

Ce dispositif comporte un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle en vue de permettre à ses bénéficiaires d'accéder et/ou de se maintenir dans l'emploi rémunéré sur le marché ordinaire de travail. Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié, ainsi que de l'employeur qu'il soit public ou privé.

Quatre dossiers ont été reçus au secrétariat de l'ARS Bretagne. Ils ont été classés dans l'ordre suivant :

CANDIDAT	ORDRE DE CLASSEMENT
L'ADAPT	1
ARESAT	2
Bipol Initiatives	3
IPIDV	4

Conformément à l'avis de la commission de sélection d'appel à candidatures, le dossier de L'ADAPT est retenu pour la mise en œuvre du dispositif Emploi Accompagné en Bretagne.